

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 novembre 2018 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-11-08.242 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 31 octobre 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 31 octobre 2018, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-11-08.243 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 31 octobre, tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Signature d'une entente de services avec la Ville de Saint-Eustache pour l'utilisation du complexe aquatique – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le projet de piscine intermunicipale Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne verra pas le jour avant 2020 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes souhaite offrir des activités de baignades libres intérieures à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache est en mesure d'offrir des plages horaires exclusives pour les citoyens de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2018-11-08.244

DE SIGNER avec la Ville de Saint-Eustache une entente de service, pour l'année 2019, concernant le complexe aquatique. Le maire et le directeur général sont autorisés, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes à signer l'entente.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 1^{er} novembre 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-11-08.245

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation Sercan /Levée de fonds	277,00 \$
Élève École LTM/ Contribution financière	150,00 \$
Entraîneur chef BMX / Contribution financière	85,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Projet de construction de digue - Mandat à Axio Environnement

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes souhaite aménager une digue afin de prévenir les inondations sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes doit obtenir diverses autorisations du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada avant d'entreprendre ce projet ;

CONSIDÉRANT que divers documents justificatifs doivent être présentés aux autorisés responsables ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a mandaté la firme Axio Environnement inc. pour l'assister dans ce projet.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-11-08.246

DE MANDATER Axio Environnement Inc., à produire et à déposer, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, tous les documents de toutes demandes d'autorisation auprès des différents ministères impliqués du gouvernement provincial et/ou fédéral pour le projet de construction de digue.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 30 octobre 2018
- Comité circulation et toponymie du 10 octobre 2018

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption - Second projet de règlement n°1629 modifiant le règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R2-72 et de prévoir les usages et normes autorisés

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 8 novembre 2018, d'une assemblée publique de consultation ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-11-08.247

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de Règlement n° 1629 intitulé - « *Second projet de Règlement n°1629 modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R2-72 et de prévoir les usages et normes autorisés* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Adoption – Règlement n°1630 sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-11-08.248

D'ADOPTER, le Règlement n° 1630 intitulé « *Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 Adoption – Règlement n°1631 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) afin de prévoir les revêtements extérieurs autorisés pour les habitations résidentielles

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 31 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 8 novembre 2018, d'une assemblée publique de consultation ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-11-08.249

D'ADOPTER, le Règlement n° 1631 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) afin de prévoir les revêtements extérieurs autorisés pour les habitations résidentielles* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement (n°1580) de délégation d'engagement de salarié

Monsieur Erik Johnson donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement (n° 1580).de délégation d'engagement de salarié.

Monsieur Erik Johnson dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet d'ajouter à la liste des employés que le directeur général a le pouvoir d'engager un salarié régulier, pour un poste déjà existant.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Octobre 2018

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2018 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 625 175,50 \$
- Fonds de dépense en immobilisations 830 173,44 \$

5.2 États des revenus et dépenses au 30 septembre 2018

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la Directrice générale adjointe et Trésorière :

- État des activités financières au 30 septembre 2018
- État prévisionnel des activités financières

5.3 Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) – Approbation du budget 2019

CONSIDÉRANT que la Ville fait partie de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-11-08.250

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, au montant de 1 038 911 \$, impliquant une quote-part de 521 952 \$ de la Ville de Deux-Montagnes, payable en 4 versements.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

6.1 Demande de services juridiques – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville requiert un enquêteur externe dans un dossier de relations de travail.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-11-08.251

D'AUTORISER le directeur général à signer une offre de services avec les services juridiques de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

6.2 Nomination d'une bibliothécaire

CONSIDÉRANT le rapport de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et des communications, en date du 31 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT la démission de la nouvelle bibliothécaire et afin de maintenir un service de qualité à la bibliothèque, la nomination d'une autre personne est nécessaire ;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection a été fait et que le comité recommande la nomination de Madame Valérie Schiltz, à titre de bibliothécaire ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-11-08.252

DE NOMMER madame Valérie Schiltz, à titre de bibliothécaire dans un statut de salarié régulier à l'essai pendant 6 mois, à compter du 8 novembre 2018 selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

6.3 Engagement de personnel cadre – Directrice du service d'urbanisme

CONSIDÉRANT que pour maintenir un service de qualité aux citoyens à la direction de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie Lavoie a complété avec succès sa période de probation en mars 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-11-08.253

DE RÉEMBAUCHER madame Nathalie Lavoie à titre de cadre permanent, au poste de directrice de l'urbanisme et ce, à compter du 12 novembre 2018. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

6.4 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

6.5 Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail à la Ville de Deux-Montagnes est essentielle afin d'offrir à l'ensemble de ses employés un environnement de travail sain et sécuritaire ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-11-08.254

D'ADOPTER la *Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail de la Ville de Deux-Montagnes*.

ADOPTÉE

7. Greffe

Aucun point à l'ordre du jour

8. Urbanisme

8.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2018-11-08.255

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse de l'immeuble	Nature de la dérogation
A)	215, 18 ^e Avenue (lot 6 245 402)	D'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec un stationnement ayant un empiètement de 3,76 m au lieu de 2 m devant la façade principale de l'habitation.

B) 217, 18 ^e Avenue (lot 6 245 401)	D'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec un stationnement ayant un empiètement de 3,96 m au lieu de 2 m devant la façade principale de l'habitation.
---	---

ADOPTÉE**8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par monsieur Michel Mendes

Et unanimement résolu

2018-11-08.256

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	120,13 ^e Avenue (lot 1 606 794)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0770 pour une demande de permis pour la rénovation extérieure d'une habitation bifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur sont de Canoxel de couleur Pierre de rivière (gris) et Falaise (brunâtre), le remplacement des portes et fenêtres actuelles par des portes et fenêtres de PVC de couleur blanche et le remplacement du perron avant par un perron constitué d'éléments préfabriqués en aluminium de couleur blanche tel que démontré sur les plans soumis.
B)	707, ch. d'Oka (lot 1 605 989 et 1 605 987)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0792 pour une demande de permis pour une construction résidentielle multifamiliale d'envergure isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur d'acier horizontal Distinction de couleur Charbon et de blocs de béton architecturaux ShouldIce fini lisse de couleur Pewter (gris) tel que démontré sur les plans soumis.
C)	56, 13 ^e Avenue (1 606 773)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0771 pour une demande de permis pour la rénovation partielle de la façade d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur sont d'un déclin de type Canoxel de couleur brune tel que démontré sur les plans soumis.

D)	850, ch. d'Oka (lot 2 845 295)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0802 pour une demande de permis pour l'installation de nouvelles enseignes commerciales sur poteaux, dont notamment le remplacement d'une enseigne affichant le nom du franchisé ainsi que le remplacement de l'enseigne principale affichant la raison sociale de l'entreprise.
----	-----------------------------------	---

ADOPTÉE

8.3 Demande d'approbation de PIIA n° 2018-0774- 610-612, chemin d'Oka – Refus

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande suivante d'approbation de plan à l'égard duquel s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2018-11-08.257

DE REFUSER d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé concernant la demande de certificat d'autorisation pour l'installation de d'enseignes commerciales au 610-612, chemin d'Oka.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Adjudication de contrat pour la disposition et la valorisation des matières organiques- (appel d'offres GT2018-017)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la disposition et la valorisation des matières organiques ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
142975 Canada Ltée - Mironor	754 649,91 \$
GSI Environnement Inc.	889 268,39 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean B. Fayomi directeur des Travaux publics et Services techniques, daté du 30 octobre 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2018-11-08.258

D'ACCORDER le contrat pour la disposition et la valorisation des matières organiques - à 142975 Canada Ltée.- Mironor, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 754 649,91 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-017). Le contrat est à prix unitaire. Le contrat est d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée par le poste budgétaire 02.452.40.446

ADOPTÉE

9.2 Adjudication de contrat pour des services d'experts comptables - Mandat d'audit externe pour les années 2018, 2019 et 2020 (Appel d'offres SF2018-001)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des services d'experts comptables - Mandat d'audit externe pour les années 2018, 2019 et 2020 (Appel d'offres SF2018-001) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Pointage
Amyot Gélinas S.E.N.R.C.L.	note de 12.00
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.R.C.L.	note de 10.42

CONSIDÉRANT le rapport de madame Julie Guindon directrice-adjointe et trésorière, daté du 7 novembre 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-11-08.259

D'ACCORDER le contrat pour des services d'experts comptables - Mandat d'audit externe pour les années 2018, 2019 et 2020 à Amyot Gélinas, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, pour la somme de 117 274,50 \$ incluant les taxes et sans les options de renouvellement, suivant les documents d'appel d'offres (SF2018-001). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée par le poste budgétaire 02.132.00.413.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaire

10.1 Versement d'aide financière aux organismes accrédités - Programme 2018

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, en date du 17 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remettre des sommes aux organismes locaux, régionaux, culturels et sportifs ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-11-08.260

D'OCTROYER les assistances financières au montant de 60 675 \$, aux organismes accrédités par la Ville et inscrits sur la liste jointe au rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 17 octobre 2017 ;

DE DÉCRÉTER que 37 125 \$ de cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991, 4 000 \$ sera imputée au poste budgétaire 02.192.04.699, 10 000 \$ sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.971 et que 9 550 \$ sera imputée au poste budgétaire 02.772.03.991.

ADOPTÉE

10.2 Club Lions Deux-Montagnes pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2019 - Versement d'aide financière

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, en date du 17 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT les festivités qui auront lieu au Parc Olympia, le 26 janvier 2019 pour le Carnaval d'hiver ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-11-08.261

D'OCTROYER une aide financière de 5 000 \$ au *Club Lions Deux-Montagnes* pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes, le 26 janvier 2018.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée par le poste budgétaire 02.192.04.699.

ADOPTÉE

10.3 Athlète de performance de cheerleading – Versement d'aide financière

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 17 octobre 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2018-11-08.262

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Flavie Lauzier, pour sa participation au Championnat international Cop Brands de cheerleading au Mexique en mai prochain ;

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

10.4 Club de soccer Shamrocks – Versement d'aide financière

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 17 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que des sommes sont prévues au budget 2018 dans le cadre d'une aide financière versée au club de soccer Shamrocks pour le soutien technique ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2018-11-08.263

D'OCTROYER une aide financière de 3 820 \$ au Club de soccer Shamrocks ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.719.00.998.

ADOPTÉE

10.5 Tournoi de l'association de hockey mineur du Lac-des-Deux-Montagnes – Autorisation à une gratuité d'heures de glace

CONSIDÉRANT la demande du responsable des commandites et de l'aide financière du hockey mineur du Lac-des-Deux-Montagnes que se tiendra à l'aréna l'Olympia le tournoi annuel de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes du 12 au 23 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, en date du 17 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes, pour une gratuité d'heure de glace, dans le cadre de leur tournoi annuel pour un maximum de 80 heures ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2018-11-08.264

D'ACCORDER à l'Association de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes, une gratuité d'heures de glace, dans le cadre de leur tournoi pour un maximum de 80 heures ;

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Le maire suppléant ouvre la période de questions à 20h03.

Un(1) citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 20h07.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques